

[Texte]

**Mr. Gauthier:** I want to ask the clerk whether we are in order. I know striking committees were set by the House of Commons. All committees have to be restructured. The elections have to be held. I do not want to be picky here, but are we in order? If we are, would you please confirm that.

**La cogreffière du Comité (Mme Clairette Bourque):** Le Comité de sélection de la Chambre a déposé son rapport lundi dernier. Le rapport n'a pas été adopté. En vertu de l'article 91, dans les 10 jours de séances qui suivent l'adoption par la Chambre d'un rapport du Comité de sélection, le greffier de la Chambre convoque une réunion de chaque comité permanent dont la liste des membres figure dans ledit rapport aux fins d'élire un président. Toutefois, il est donné un avis de 48 heures pour toute réunion de ce genre.

Alors, tant que cette réunion n'est pas convoquée, on fonctionne avec la liste précédente.

**M. Gauthier:** Bien. En autant que tout le monde sait qu'on peut être au bord de la légalité parce qu'il n'y a pas de comité constitué selon le Règlement. Mais je prends pour acquis que tout le monde est d'accord.

Monsieur le ministre, bienvenue. J'ai le plaisir de vous recevoir au Comité mixte permanent des langues officielles et, pour la première fois, je vais faire attention et je vais être gentil avec vous. Vous avez parlé des protocoles d'entente fédérale-provinciale et territoriale en matière d'enseignement en langues officielles de la minorité, qui ont pris fin le 31 mars 1988. Le conseil des ministres de l'Éducation s'est rencontré au début de la semaine pour en discuter. Pour autant que je sache, rien de concret n'a été fait jusqu'à présent pour reconduire ces ententes. Pourriez-vous nous dire quand ces ententes seront renouvelées et pouvez-vous me donner l'assurance également, en répondant à ma question, que vous avez discuté avec les provinces du grand problème de celles-ci—surtout les provinces de l'Ouest—de se conformer à l'article 23 de la Charte, qu'elles ont toutes signée? Pas besoin de vous rappeler que l'article 23 traite de l'éducation. Il y a donc deux volets à ma question. Premièrement, quand va-t-on renouveler les ententes? Et deuxièmement, avez-vous discuté avec les provinces de cette laxité, de cette difficulté qu'on a de faire comprendre à ces provinces que les minorités de langues officielles ont droit à l'éducation partout au pays?

• 1555

**M. Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Alors, la première partie de la question a trait au processus de négociation en vue de renouveler les ententes en matière d'éducation.

Il y a beaucoup de choses concrètes qui ont été faites. En réalité, nous sommes très près d'un accord. Tout le défrichage a été fait. Les lignes de force de l'entente sont déjà dégagées et nous en sommes maintenant je ne dirais

[Traduction]

**M. Gauthier:** J'aimerais demander à la greffière si nous nous réunissons conformément au Règlement. Je sais que la Chambre des communes a créé un comité de sélection. Il faut que tous les comités soient restructurés. On doit organiser des élections. Je ne cherche pas à couper les cheveux en quatre, mais j'aimerais savoir si nous nous conformons au Règlement? Si oui, je vous demande de m'en donner la confirmation.

**The Joint Clerk of the Committee (Ms Clairette Bourque):** The Striking Committee of the House tabled its report last Monday. The report has not yet been passed. Standing Order 91 provides that within 10 sitting days following the adoption by the House of a report of the Striking Committee, the Clerk of the House shall convene a meeting of each standing committee whose membership list is contained in that report for the purpose of electing a chairman, provided that 48 hours' notice is given of any such meeting.

Until such a meeting is convened, we are using the previous list of members.

**Mr. Gauthier:** Fine. Provided everyone realizes that we may be not functioning entirely legally since the committee has not been set up in accordance with the Standing Orders. However, I will assume that everyone agrees.

Welcome, Minister. I am pleased to see you here at the Joint Standing Committee on Official Languages and for the first time, I am going to be careful and I am going to be nice. You talked about the agreements between the federal government and the provincial and territorial governments on official-language minority education, which lapsed on March 31, 1988. The Council of Ministers of Education met at the beginning of this week to discuss the matter. As far as I know, nothing concrete has been done so far to renew these agreements. Could you tell us when they will be renewed and can you assure me that you have discussed the major problem the provinces—particularly the western provinces—have with the agreements, namely compliance with Section 23 of the Charter, which they all signed? No need to remind you that clause 23 is on education. So there are two parts to my question. First, when are the agreements going to be renewed? And second, have you discussed their laxity with the provinces, this problem we have in getting these provinces to understand that official language minorities have a right to education everywhere in the country?

**Mr. Bouchard (Lac-Saint-Jean):** So the first part of the question has to do with the negotiating process with a view to renewing the agreements in the area of education.

A lot of concrete things have been done. Actually, we are quite close to an agreement. The basic work has been done. The main principles of the agreement have already been laid out and we are now, I would not say within a